



Agence internationale de l'énergie atomique
CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

INFCIRC/467

4 avril 1995

Distr. GENERALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS et
FRANÇAIS

**DECLARATION PUBLIEE LE 28 FEVRIER 1995 PAR LA PRESIDENCE
AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE A PROPOS DE L'ADHESION
DE L'ARGENTINE AU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION
DES ARMES NUCLEAIRES**

La déclaration ci-jointe a été publiée le 28 février 1995 par la Présidence au nom de l'Union européenne à propos de l'adhésion de l'Argentine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La déclaration a été reçue du Représentant permanent de la France auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle est distribuée pour l'information de tous les Etats Membres.

**DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE
A PROPOS DE L'ADHESION DE L'ARGENTINE AU TRAITE SUR
LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES**

L'Union européenne se félicite du dépôt par l'Argentine, le 10 février, de son instrument d'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires. Cette adhésion confirme l'engagement ferme de l'Argentine de contribuer aux efforts internationaux de non-prolifération nucléaire comme en témoignent déjà l'accord quadripartite conclu entre l'Argentine, le Brésil, l'ABACC et l'AIEA et le Traité de Tlatelolco que l'Argentine a ratifié le 18 janvier 1994.

L'Union européenne saisit cette occasion pour souligner son attachement à une adhésion universelle au TNP, et invite vivement tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP, en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union se rallient à cette déclaration.